

Année universitaire : 2025-2026

Composante : Arts et sciences humaines (ARSH)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement SANS modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Préparation à la méthodologie de l'agrégation de philosophie

Type de formation : Préparation (concours, diplôme national, diplôme d'état)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Rémi CLOT-GOUDARD

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	4	3
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		4
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée	1	3

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt d'une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Répertoire spécifique (RS)

Enregistrement au RS :

Numéro de fiche RS :

Précisions :

Rattachement de bloc à une formation accréditée

Précisions :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

La formation a pour objectif la maîtrise pratique des exercices philosophiques académiques qui sont au fondement des concours de l'enseignement (dissertation, explication de textes, leçon). Elle se concentre sur les aspects méthodologiques de ces exercices et propose un entraînement régulier et tutoré permettant aux étudiants de revisiter leur culture philosophique dans la perspective des concours et d'organiser leur travail personnel.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

2.1 Recevabilité des candidatures

Accès possible à tout étudiant en formation initiale au moins inscrit en M1.

Accès possible en formation continue à toute personne ayant un contrat d'enseignement de la philosophie dans un établissement d'enseignement secondaire.

Accès possible aux personnes en reprise d'études titulaires d'un diplôme de niveau Master, ou bien ayant validé un M1 et inscrites en M2.

2.2 Conditions d'admission

Sur titre

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : De septembre à juin

Durée de la formation : un an

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 48h

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Semestre 1- un module de 24h consacré à l'entraînement aux exercices écrits (dissertation, explication de texte).

Semestre 2- un module de 24h consacré à l'entraînement aux exercices écrits et oraux.

Lors de chaque séance, les étudiants sont confrontés à un sujet différent et sont sollicités pour présenter leurs travaux et développer leur expertise critique. L'accent est mis sur la problématisation, l'argumentation, la maîtrise de la langue, l'usage des références philosophiques.

Dans la perspective d'un entraînement réaliste, des exercices en temps limité sont régulièrement organisés.

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tutoré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Absences aux examens :

Aucune UE à valider ; pas d'examens

III. Résultats

Article 5 : Jury

Néant (pas d'UE à valider)

Article 6 : Conditions de validation de la formation

La formation ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : droits nationaux licence

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : droits nationaux licence

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée : droits nationaux licence

Exonération : Exonération partielle possible pour les étudiants en formation initiale

Pas d'exonération possible pour les étudiants en formation continue

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation